

AFRICAN UNION

يقير فالأ دااحتالا

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1165^{ÈME} RÉUNION (NIVEAU MINISTÉRIEL)

31 JULY 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1166 (2023)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1166^e réunion tenue le 3 août 2023 sur l'examen du rapport de la mission de terrain du CPS au Burkina Faso, qui s'est déroulée du 22 au 27 juillet 2023.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant ses décisions et déclarations antérieures sur la situation au Burkina Faso, en particulier les communiqués [PSC/PR/COMM.1162 (2023)] adopté à sa 1162^e réunion tenue le 20 juillet 2023, [PSC/MIN/COMM.1116 (2022)] adopté à sa 1116^e réunion tenue le 31 octobre 2022, [PSC/PR/COMM.1106 (2022)] adopté à sa 1106^e réunion tenue le 19 septembre 2022, [PSC/PR/COMM.1076 (2022)] adopté à sa 1076^e réunion tenue le 14 avril 2022 et [PSC/PR/COMM.1062 (2023)] adopté à sa 1062^e réunion tenue le 31 janvier 2022, et **rappelant également** sa consultation informelle avec les pays en transition politique, à savoir le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Soudan, qui s'est tenue le 26 avril 2023 ;

Prenant note de la déclaration liminaire de S.E. l'Ambassadeur Willy Nyamitwe, Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'Union africaine (UA) et Président du Conseil de paix et de sécurité de l'UA pour le mois d'août 2023, et de la présentation du rapport de la mission de terrain du CPS au Burkina Faso, qui s'est déroulée du 22 au 27 juillet 2023, par S.E. l'Ambassadeur Mohamed Lamine Thiaw, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juillet 2023, qui a conduit la délégation du CPS lors de la mission de terrain;

Conscient de la situation sécuritaire particulièrement difficile qui prévaut au Burkina Faso et dans le reste de la région du Sahel, marquée par la lutte en cours contre le terrorisme et les groupes armés ;

Réaffirmant le respect de l'UA pour l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Burkina Faso ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Adopte** le rapport de la mission de terrain ;
2. **Réitère** la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le Peuple du Burkina Faso et son engagement à continuer à les soutenir dans leur quête inlassable de paix, de sécurité, de stabilité et de prospérité durables qui bénéficieront considérablement au pays, à la région et au continent dans son ensemble ;
3. **Félicite** les autorités de la transition pour les progrès accomplis jusque-là, notamment l'amélioration de la situation sécuritaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la mise en place de la feuille de route de la transition et du calendrier électoral, la Commission électorale nationale indépendante, et tout en reconnaissant les défis à relever, **exhorte** les autorités de la transition à traduire leur engagement dans les faits, à veiller à ce que les élections soient organisées avec succès conformément au calendrier prévu ;
4. **Souligne la nécessité** d'un processus de transition inclusif et celle de travailler en collaboration avec toutes les principales parties prenantes, aux niveaux national et local, afin d'assurer l'appropriation nationale, une approche pansociétale et pangouvernementale et un processus global, **souligne** l'importance des mesures visant à instaurer la confiance mutuelle et, à cet égard, **demande**

instamment aux autorités de transition de collaborer avec la Commission de l'UA et la CEDEAO en vue de faciliter un retour rapide à l'ordre constitutionnel ;

5. **Souligne la nécessité** d'une interopérabilité et d'une coordination accrues entre l'UA, la CEDEAO et le Gouvernement du Burkina Faso pour assurer un processus de transition politique efficace dans le pays et, à cet égard, **demande** à la Commission de l'UA de mettre à la disposition de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter plus efficacement de son mandat ;

6. **Appelle** à l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de suivi de la transition UA/ONU/CEDEAO, y compris la reprise du travail des médiateurs de la CEDEAO pour fournir l'appui nécessaire à la mise en œuvre effective de la feuille de route de la transition ;

7. **Se déclare profondément préoccupé** par la situation humanitaire difficile dans le pays et, dans ce contexte, **demande** au Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social de la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, de renforcer l'appui humanitaire de l'UA en vue de compléter les efforts des autorités de la transition et de mettre en œuvre les conclusions du Sommet humanitaire extraordinaire et de la Conférence des donateurs de l'UA tenus le 27 mai 2022 à Malabo (Guinée-Équatoriale) ;

8. **Exhorte** les autorités de la transition du Burkina Faso à lever l'interdiction des activités des partis politiques et d'autres parties prenantes clés afin de promouvoir un processus de transition politique inclusif, participatif et crédible ;

9. **Encourage** tous les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias à jouer un rôle plus constructif, à mettre l'intérêt supérieur du pays au-dessus de tout et à s'abstenir de toute activité susceptible d'envenimer la situation actuelle ;

10. **Réitère la nécessité** du respect effectif du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit international humanitaire et du cadre de conformité et de responsabilité de l'Union africaine dans le cadre des opérations militaires et des opérations des pays respectifs en matière de sécurité régionale ;

11. **Demande** à la Commission de l'UA d'accélérer l'opérationnalisation des mécanismes financiers existants, y compris la Facilité africaine de soutien aux transitions inclusives (AFSIT) et la Facilité de réserve de crise, entre autres, en tant qu'instruments essentiels pour fournir un paquet d'appui complet au processus de transition au Burkina Faso ; et

12. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.